

## Message du Conseil communal au Conseil général N° 23 du 3 février 2014

**OBJET : Règlement du Conseil Général de la Commune mixte de Haute-Sorne**

---

### **A. INTRODUCTION**

Le règlement du Conseil général (cf. annexe) s'inscrit dans la suite logique des nouveaux règlements à adopter par la commune de Haute-Sorne. Son élaboration est fondée sur les dispositions de l'article 2 de la convention de fusion du 1<sup>er</sup> décembre 2011, approuvée en votation populaire le 5 février 2012.

Ce nouveau règlement s'inspire en grande partie du règlement type établi par le Service des communes de la République et Canton du Jura.

### **B. PROCEDURE**

L'élaboration de ce nouveau règlement a été confiée à la commission spéciale nommée à cet effet. Toutes les propositions exprimées lors des diverses séances ont été examinées avec attention.

Ce nouveau règlement est le fruit d'une démarche participative. Il a été soumis pour examen préalable au Service des communes et sera déposé publiquement 20 jours après son adoption par le Conseil général.

De son côté, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 27 janvier 2014.

### **C. OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES**

Ce nouveau règlement tient compte des dernières modifications législatives intervenues au niveau cantonal et des caractéristiques spécifiques de la commune de Haute-Sorne. Il se veut moderne, compréhensible et facile à appliquer.

### **D. CONCLUSIONS**

L'adoption de ce nouveau règlement garantit le respect des règles démocratiques. Il offre également un cadre efficace pour le fonctionnement du Conseil général. Il constitue un rouage essentiel de la vie politique de la Commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande au Conseil général d'adopter ce règlement tel que soumis à son appréciation. Il remercie par avance le Conseil général de donner une suite favorable à sa proposition.

Bassecourt, le 3 février 2014

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

**Jean-Bernard Vallat**

**Le Secrétaire**

**Michel Guerdat**